



PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 04/2023

**Demande de crédit de CHF 176'000.00 pour
la pose d'une installation photovoltaïque sur
le toit du collège de la Farandole**



Commune de Trélex





PRÉAVIS MUNICIPAL – N° 04/2023

Délégué municipal: Cédric Marzer

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Contexte et situation existante

Un potentiel important de surfaces utilisables pour la pose de panneaux photovoltaïques a été identifié en toiture de nos bâtiments scolaires. En effet, à ce jour seul le bâtiment de l'enfance propriété de l'AISGE possède une telle installation. Il reste ainsi trois bâtiments présentant des surfaces intéressantes : le collège de la Farandole, la salle Polyvalente et le bâtiment des Marmouzets.

Une analyse de la toiture de ces trois bâtiments a mené à la conclusion qu'il est opportun d'installer dans un premier temps une surface maximum de panneaux sur le bâtiment de la Farandole puis d'étendre par la suite la production aux deux autres bâtiments. En effet, dans le cas de la salle Polyvalente et du bâtiment des Marmouzets, il conviendrait de refaire la toiture avant de réaliser une installation photovoltaïque et ces travaux retarderaient de plusieurs mois, voire plusieurs années la mise en service de l'installation photovoltaïque si l'on souhaitait réaliser les trois bâtiments en même temps.

Aspects économiques

Le nombre de panneaux prévus sur le bâtiment de la Farandole a été maximisé dans les limites de la surface disponible. Autrement dit, il n'a pas été réduit dans le but de ne couvrir que l'autoconsommation du bâtiment. La Municipalité considère en effet que les communes ont un devoir d'exemplarité qui leur impose de produire quand cela est possible un maximum d'énergie solaire photovoltaïque.

Des offres ont été demandées à trois installateurs reconnus de panneaux photovoltaïques. Un des soumissionnaires a renoncé à nous fournir une offre. Les offres ont été comparées et soumises à notre mandataire la HES-SO pour analyse. Il ressort de cette analyse que l'offre la plus intéressante représente un montant de 159'049.85 CHF TTC pour 225 panneaux de 405 Wc.

Le montant du préavis s'articule de la manière suivante :

Coût de l'installation : 159'049.85 CHF TTC

Divers et imprévus : 16'000.00 CHF TTC

Montant total arrondi : 176'000.00 CHF TTC





PRÉAVIS MUNICIPAL – N° 04/2023

L'installation devrait être éligible pour percevoir une subvention fédérale d'environ CHF 30'000.00. Selon l'usage cette subvention n'est pas déduite du montant du préavis.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

- Vu le préavis 04/2023 de la Municipalité relatif à la demande de crédit de CHF 176'000.00 pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit du collège de la Farandole
- Lu le rapport de la commission des finances
- Lu le rapport de la commission climat, énergie et durabilité
- Lu le rapport de la commission construction et urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Décide
- d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les travaux décrits dans le présent préavis
 - d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 176'000.00 pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le collège de la Farandole
 - d'amortir à la fin des travaux le montant de CHF 10'000.00, afin de dissoudre la réserve 9282.82 Fonds réserve Eolienne et d'amortir le solde restant sur 10 ans
 - d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 176'000.00 si nécessaire.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
P. Hofmann

La Secrétaire :
L. Conti

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal du 22 juin 2023.

